

9 - Démarche de valorisation des industries culturelles et créatives

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :

I - Contexte

Le maintien de certaines activités tertiaires au sein des agglomérations de taille intermédiaire se trouve profondément questionné sous l'effet conjugué des nouvelles stratégies organisationnelles des activités privées et d'une reconfiguration des services publics. Le renouvellement du tissu tertiaire de ces agglomérations est donc un enjeu majeur.

D'un point de vue géographique, cette recomposition des activités tertiaires se traduit de manière singulière au sein même des agglomérations dans les relations hypercentre / périphérie (concurrence/complémentarité).

Dans ce cadre, le Grand Besançon et la Ville de Besançon ont souhaité explorer le potentiel de développement économique lié aux activités artistiques et culturelles et aux industries créatives. Pour cela, une étude a été confiée au Cabinet SOFRED Consultants qui s'est attaché à dresser un diagnostic de la situation bisontine en la matière et à faire une première série de recommandations. Le rendu final de l'étude a été présenté aux élus du Grand Besançon et de la Ville de Besançon en juin 2011.

Les Industries Culturelles et Créatives (ICC) participent au renouvellement du tissu économique local et le bonifient généralement par un contenu à haute valeur ajoutée, et des emplois stratégiques hautement qualifiés. La créativité contribue également à renouveler l'image des agglomérations et à accroître leur rayonnement et par conséquent, leur attractivité résidentielle, économique, touristique...

Si le développement des industries créatives est souvent l'apanage de quelques grandes agglomérations (Nantes en France étant la plus emblématique), les agglomérations de taille intermédiaire peuvent également prétendre à se renforcer dans ce domaine.

A ce jour, 350 entreprises de l'agglomération bisontine évoluent dans le domaine des industries culturelles et créatives. Elles représentent 2 500 emplois.

Ce créneau constitue une véritable opportunité pour le devenir économique de l'agglomération en général et, au regard de la localisation plus centrale des activités dites créatives, du centre-ville en particulier.

Parallèlement, un quartier de centre-ville à forte dimension artistique et culturelle se structure progressivement dans le secteur Rivotte / Prés de Vaux avec :

- La Rodia, salle des musiques actuelles ouverte en janvier 2011 ;
- Le Bastion, lieu de répétition pour près de 220 groupes ;
- La Fabrique artistique ouverte en 2011 dans les locaux Supérieur ;
- La Cité des Arts, regroupant le Conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon et le FRAC de la Région Franche-Comté, qui sera ouverte début 2013.

Si toutes les activités artistiques et culturelles n'ont pas vocation à se localiser sur ce site, la proximité des équipements et d'acteurs d'horizons différents est source de transversalité et d'émulation, et pourra se traduire par la création de contenus innovants.

Cette réflexion sur les ICC s'inscrit dans un cadre stratégique bien défini. En effet, dans sa stratégie de développement économique -CAP 2015- validée en 2010, le Grand Besançon a identifié le développement de l'économie de la culture comme un axe opérationnel. L'accompagnement des jeunes talents est également appréhendé comme un axe de diversification du tissu économique local.

La Ville de Besançon a également voté son Schéma d'orientation pour la culture sur la période 2010-2020.

Enfin, sur le plan touristique, la culture et les loisirs ont été identifiés comme vecteurs de développement dans le schéma de développement touristique validé en 2010 par la Ville de Besançon et le Grand Besançon.

Dans ce cadre, le Grand Besançon et la Ville ont mis en place une démarche en mode projet qui s'articule autour de trois volets majeurs :

⇒ Volet valorisation économique et commerciale

Enjeux : renforcer l'horlogerie et la filière luxe, structurer la filière des industries créatives en jouant sur l'effet de masse constitué par l'ensemble des niches identifiées (musiques actuelles, arts graphiques, design industriel par exemple), développer les activités commerciales en lien avec cette filière.

⇒ Volet formation / professionnalisation

Enjeux : structurer une filière de formation richement dotée en matière de disciplines artistiques et culturelles (Institut Supérieur des Beaux-Arts, Université, Lycées, Conservatoire), décloisonner les disciplines et favoriser la mise en économie de toutes les activités présentant un potentiel. Structurer les outils en matière de professionnalisation et d'accompagnement de projets. Dans ce cadre, le Grand Besançon a été retenu dans le programme européen URBACT / ESIMeC (Economic strategies and innovation in medium sized cities) qui s'achèvera en novembre 2012.

⇒ Volet urbain

Enjeux : Programmation optimale des équipements et services à venir au sein des sites stratégiques (Saint-Jacques/Arsenal, Vauban...), valorisation du quartier artistique émergent Rivotte/Prés de Vaux (articulation avec l'hypercentre - cheminements doux, TC - valorisation de l'entrée de ville et des berges du Doubs). Cette réflexion est menée en partenariat avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB).

II - Une gouvernance à consolider et un besoin d'accompagnement et d'expertise

L'étude sur la valorisation des activités artistiques et culturelles menées pendant le premier semestre 2011 a été pilotée par le Grand Besançon en lien étroit avec la Ville de Besançon. Le Comité de pilotage intégrait également l'Etat (DRAC et SGAR), la Région Franche-Comté et le Département du Doubs. Cette étude a suscité une forte adhésion et incite à pérenniser cette gouvernance et à structurer les moyens prévus pour sa mise en œuvre opérationnelle.

a - Proposition pour le Comité de pilotage

La démarche se décline autour des trois volets susmentionnés et serait pilotée par le Grand Besançon et la Ville autour d'un Comité de pilotage présidé par M. FOUSSERET et composé de :

- pour la Ville de Besançon : MM. DAHOUI, LOYAT, MONNEUR, GIRARD
- pour la CAGB : MM. BODIN, DEMESMAY, MARTIN et PRALON
- élus de la Région Franche-Comté en charge de la culture et de l'économie,
- élus du Département du Doubs en charge de la culture et de l'économie,
- M. le Préfet et ses services (SGAR, DRAC et DIRECCTE).

Ce Comité de pilotage se réunirait deux fois par an et serait chargé de veiller à la coordination et à la cohérence globale des stratégies et actions de chaque partenaire.

b - Moyens prévus

Le Pôle mutualisé Stratégie et Territoire (PST) assurera l'animation et la coordination globale de la démarche en lien avec les services CAGB / Ville.

Au regard du caractère complexe et ciblé de la démarche, il est proposé de se doter d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) ayant une véritable expertise en matière d'industries culturelles et créatives et reconnue au niveau national et au-delà. Il s'agira pour elle d'accompagner le Grand Besançon et la Ville dans la déclinaison opérationnelle de la démarche. Les missions confiées à l'AMO se déclineront principalement de la manière suivante :

- Mettre en œuvre des pratiques et des dispositifs visant à décloisonner les disciplines artistiques et à les accompagner dans le champ de la valorisation économique.

- Etudier l'opportunité de développer un lieu d'accueil et d'accompagnement des activités créatives complémentaire de l'offre existante (Fabrique artistique Supérieur, pépinières d'entreprises de TEMIS et Palente, prestations d'accompagnement actuellement proposées localement...).

- Faciliter l'hybridation Art / Sciences et développer la filière numérique.

- Initier de nouvelles pratiques en matière de politiques publiques, de mécénat et d'intégration de réseaux spécialisés.

- Apporter une expertise sur les industries créatives, en particulier dans les domaines suivants : horlogerie et luxe, musiques actuelles, design industriel et communication visuelle/art graphique.

Afin de poursuivre la dynamique mise en place par le Grand Besançon et la Ville avec leurs partenaires, cette AMO devrait être effective avant la fin du 1^{er} semestre 2012 et ce, pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable une fois.

Le coût de cette AMO est estimé à 50 000 € TTC et il est proposé que le portage financier soit assuré à parité par la Ville de Besançon et le Grand Besançon. A cet effet, un groupement de commandes sera constitué entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon et fera l'objet d'une convention dont le projet est joint au présent rapport.

En cas d'accord, la dépense à la charge de la Ville, soit 25 000 € TTC, sera prélevée au chapitre 011.324/617 CS 10034.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la démarche de valorisation des industries culturelles et créatives,

- valider la composition du Comité de pilotage,

- solliciter une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre opérationnelle de la démarche et le conseil expert,

- autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, approuver la désignation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon comme coordonnateur dudit groupement, et autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement et tout acte y afférent.

«M. Jean-Marie GIRERD : Je vais redire ce que j'ai dit en commission, c'est que je ne trouve pas normal que l'Opposition de Besançon ne soit pas représentée dans le comité de pilotage. Je l'avais dit explicitement lors du comité de pilotage et donc j'en fais part aujourd'hui et d'autre part j'avais dit que par rapport au coût de cet AMO, je pense que vous m'aviez dit que c'était le cas, mais il faudra faire en sorte que les 50 000 € soient éventuellement dépensés par lots, c'est-à-dire qu'il faut éviter de s'engager trop rapidement vis-à-vis d'un prestataire.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Vous connaissez la prudence légendaire de notre Maire qui ne va pas comme ça dépenser tous cet argent public sans être très attentif.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2012.